

# CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 3 septembre 2020

**Présents :** Mmes et Mrs BILLET Jérôme, CHOULOT Alain, DECHAUME José, ETIEVANT HUARD Christiane, GUINCHARD Gérald, MICHELET Dominique, PROST Michel, SEIBEL Marie-Thérèse, TAIN Monique, VERDEL Géraldine et VINCENT Jérôme.

**Secrétaire de séance :** ETIEVANT HUARD Christiane.

## Validation du compte rendu du 8 Juin 2020

Le compte rendu du 29 juin 2020 est adopté à l'unanimité sans remarque particulière.

## Vérification annuelle des bâtiments communaux

La vérification électrique, gaz et alarme incendie est obligatoire dans les bâtiments publics.

Le contrat triennal avec la société DEKRA arrive à échéance. Le maire propose de reconduire celui-ci pour les trois années à venir.

Le conseil municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à signer le renouvellement du contrat avec la société DEKRA pour les tarifs suivants :

- Bâtiment école 679.80 € HT/annuel
- Agence postale/secrétariat 144.20 € HT/annuel

## Validation de l'appel d'offres (travaux du bâtiment mairie-école)

Après analyse des offres par le bureau d'étude, l'ensemble des lots ont pu être attribués.

Ainsi, les entreprises suivantes sont retenues :

Lot 1 : VRD	BENETRUY TP	61 998.26 € HT
Lot 2 : COUVERTURE, ZINGUERIE	MYOTTE NOUVEAU	94 414.41 € HT
Lot 3 : MENUISERIES EXTERIEURES	GENEVRIER	127 682.00 € HT
Lot 4 : METALLERIE	DUCROT	5 125.00 € HT
Lot 5 : ELECTRICITE	ELEC'CONFORME	9 485.00 € HT
	<b>TOTAL</b>	<b>298 704.67 € HT</b>
	<b>SOIT</b>	<b>358 445.60 € TTC</b>

La première réunion de chantier se tiendra le 9 Septembre 2020.

## Emprunt travaux bâtiment école

La proposition de la banque des territoires est validée à l'unanimité avec les caractéristiques suivantes :

Montant de 260 000 €

Taux fixe de 0.63 %

Echéance trimestrielle de 11 246.60 €

Durée de 25 ans.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

## Décision modificative budgétaire :

Après étude et accord de la banque des Territoires le montant du crédit retenu sera de 260 000 € et non 250 000 € comme budgétisé initialement.

Ainsi, les membres du conseil municipal valident à l'unanimité la décision modificative ci-dessous :

Article 1641 (emprunt)	+ 10 000 €
Article 1323 (subvention)	- 10 000 €

### **ONF (destination des coupes 2021)**

Le conseil municipal valide l'exploitation des parcelles 12 / 40 / 41 en 2021.

Il est rappelé que la visite des bois se tiendra à la salle des fêtes Samedi en présence de Eglantine LEFEBVRE, responsable secteur ONF.

### **Validation RPOQS 2019 (rapport sur le prix et la qualité de services)**

#### **Rapport Prix Qualité du Service Public (eau)**

Le R.P.Q.S 2019 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux qui en ont pris connaissance.

Le conseil municipal valide le R.P.Q.S 2019.

Celui-ci est consultable sur le site internet de la commune.

Il est à noter un Point de vigilance sur la conduite de Bougeon. Ce qui nous amènera à réaliser rapidement des travaux.

### **Devis extincteur pour la station de traitement**

Un extincteur est nécessaire à la station de traitement.

Le conseil municipal valide le devis de la société Feuvrier pour un montant de 272.38 € TTC.

### **PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal)**

Les membres du conseil municipal prennent connaissance du PDA (périmètre délimité des abords) transmis par la Communauté de Communes Arbois-Poligny Salins Cœur du Jura.

Dans le cadre du PLU intercommunal, pour les communes concernées par la présence de sites inscrits aux monuments historiques, une étude a été réalisée de manière à redéfinir les limites des secteurs concernés par la réglementation des bâtiments de France.

Le conseil municipal valide la proposition de périmètre proposé dans le PDA.

### **Contrats employés communaux**

Le conseil municipal valide le contrat de travail des deux accompagnatrices de bus, ainsi :

Mme Laétitia DEBORD, pour un CDD de 132 heures et 12 centième heures hebdomadaires.

Mme Aline VARESCON, pour un CDD de 551 heures et 88 centième d'heures hebdomadaires

### **Assurance pour les élus**

Deux devis ont été demandés pour une assurance couvrant les élus.

La proposition de Groupama d'un montant annuel de 78.92 € TTC est retenue par le conseil municipal.

### **Bail SAFER**

Le maire donne lecture de la convention de mise à disposition transmise par la SAFER. Cette convention concerne la parcelle ZL n°12 d'une contenance de 2 ha 48 a 10 ca.

Les membres du conseil municipal autorisent le Maire à signer cette convention de mise à disposition.

### **Point sur le dossier la Cure**

La dernière étude de la société SOLEHA concerne un projet de réalisation de trois logements dans le bâtiment de l'ancienne cure et de son annexe. L'estimation du coût du projet serait de 510 000 €.

L'ensemble des membres du conseil municipal amené à s'exprimer sur la réalisation de celui-ci sont unanime pour ne pas donner suite pour le moment.

Nous proposerons une présentation-débat à la population de manière à échanger sur différents scénarios qui pourraient être envisagés.

### **Location salle des fêtes**

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de ne plus louer la salle des fêtes et ce, jusqu'à nouvel avis. Ceci principalement pour deux raisons :

- Période de travaux de rénovation du bâtiment mairie-école qui débuteront début octobre et dureront environ 4 mois,
- Mesures sanitaires face au covid-19.

### Achat matériel de nettoyage

Le conseil municipal valide l'achat d'un aspirateur auprès de la société EXTRA pour un montant de 385.90 € TTC. (entretien secrétariat de mairie/agence postale)

### Informations et Questions diverses

**Fontaine Rue Lamartine :** Lors du conseil municipal nous avons demandé un devis à l'Entreprise tlm pour la réalisation du branchement de la fontaine Rue Lamartine. Un devis complémentaire leur a été demandé quant à la réhabilitation du pavage de ladite fontaine.

Le conseil municipal valide le devis d'un montant de 981 € HT pour le branchement et 2 860.25 € HT pour le pavage.

### **Achat parcelle à côté de la Poste :**

Le conseil municipal mandate le Maire pour négocier avec les propriétaires une parcelle jouxtant l'agence postale.

### **Travaux de sécurisation arbres menaçants**

Les propriétaires concernés ont été avisés et une relance sera faite pour ceux qui n'ont pas donné suite au premier courrier. (Élagage arbres menaçants)

**Association foncière :** les membres du bureau sont à renouveler.

Le conseil municipal doit proposer une liste de quatre noms parmi les propriétaires concernés et la chambre d'agriculture devra également en proposer 4. Le maire ou un adjoint est membre de droit. Des précisions complémentaires ont été demandées au Président de l'Association Foncière. (statuts, liste des propriétaires...) La décision sera prise lors du prochain conseil municipal.

### **Commissions au niveau de la communauté de communes :**

Économie / Commerce et urbanisme :

Gérald Guinchard

Finances / Ressources Humaines :

Alain Choulot et José DECHAUME

Politique contractuelle / Fonds Européens

Jérôme Vincent

Environnement / développement durable (ex : ordures ménagères / gestion des rivières / Circuit court

José DECHAUME ; Christiane ETIEVANT et Jérôme Billet

Travaux des infrastructures

José DECHAUME et Jérôme Billet

Enfance Jeunesse

Jérôme VINCENT et Christiane ETIEVANT

Service à la population et santé (ex hôpital – maison de retraite – Ephad)

Marie-Thérèse SEIBEL ; Monique TAIN et Geraldine VERDEL

Urbanisme et territoire /

Dominique MICHELET et Jérôme Vincent

Culture et patrimoine

Michel PROST

**CCAS** Lors d'un précédent conseil municipal, 4 membres faisant partie du conseil municipal ont été nommés pour faire partie du CCAS et trois membres hors conseil. Une réflexion est engagée car il manquerait un membre hors conseil municipal. Les personnes intéressées peuvent se manifester en mairie.

Le conseil est levé à 21 h 40

